

**DAJI/2014/Décision/Tarifs/30**

Décision portant approbation du tarif d'inscription au «16<sup>ième</sup> congrès annuel de la Société Française de Recherche Opérationnelle et d'Aide à la Décision ROADEF»

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

*Vu le Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu la délibération n° 2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,*

**DÉCIDE****Article 1 :**

Les tarifs d'inscription du 16<sup>ième</sup> congrès annuel de la Société Française de Recherche Opérationnelle et d'Aide à la Décision ROADEF sont approuvés.

Ce colloque aura lieu du 25 au 27 février 2015 à la Faculté des Sciences, site St Charles, 3 place Victor Hugo à Marseille.

Les frais d'inscription sont fixés à :  
(ces tarifs comprennent les déjeuners, les pauses, les actes sous forme numérique et la pochette du conférencier)

Type	Tarif (TTC)
Etudiant membre de la ROADEF pour 2015	120 €
Etudiant + inscription ROADEF pour 2015 (15 €)	135 €
Etudiant non-membre	150 €
Académique/industriel membre ROADEF pour 2015	200 €
Académique/industriel + inscription ROADEF pour 2015 (57 €)	257 €
Académique/industriel non-membre	320 €

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 septembre 2015

  
**Yvon Berland**  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

